

Nantes, le 6 avril 2020

CAB/CM/HJ/PG 2020-04-36

Monsieur le Ministre,

Dans le prolongement de notre entretien téléphonique, permettez-moi à nouveau d'attirer votre attention sur la crise très grave que traverse actuellement la filière horticole et pépinière ornementale, et particulièrement dans les Pays de la Loire, 1ère région productrice en France.

Privés de l'essentiel de leurs canaux de distribution, les horticulteurs ligériens sont obligés de détruire, chaque jour, la majorité de leur propre production. C'est un crève-cœur pour ces professionnels passionnés, et une véritable catastrophe économique pour leurs entreprises.

Sans l'aide des pouvoirs publics, beaucoup ne s'en relèveront pas.

L'autorisation de vente de semences et de plants potagers que le Gouvernement a récemment accordée est une mesure encourageante, mais qui, malheureusement, reste insuffisante au regard de ce que subissent la plupart des exploitants : plus de 80% de perte de chiffre d'affaires.

Si la Région des Pays de la Loire fait son maximum aux côtés des professionnels de la filière – à travers notamment des solutions de financement de trésorerie – seul le Gouvernement peut apporter les réponses à la hauteur des difficultés de la filière, par le biais d'un « plan d'urgence national » qui pourrait, notamment, prévoir des mesures de compensation directe de perte de chiffre d'affaires.

Une mobilisation à l'échelle européenne est également indispensable – j'ai d'ailleurs écrit en ce sens au commissaire européen en charge de l'Agriculture, Janusz Wojciechowski.

Aussi, vous serais-je très reconnaissante de m'indiquer quelles solutions le Gouvernement entend mettre en œuvre pour sauver nos entreprises horticoles et pour préserver cette filière d'excellence.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.


Christelle MORANÇAIS

Monsieur Didier GUILLAUME
Ministre
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 PARIS SP 07

